



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 novembre 2001**

**Remboursement des frais de déplacement occasionnés par un  
collaborateur du Maire**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 14 novembre 2001

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,  
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard  
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,  
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain  
GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique  
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc  
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis  
EPPLIN

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Stéphane TRONEL

DELIBERATION D2013732001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2001**

**Direction Générale**

**Remboursement des frais de déplacement occasionnés par un  
collaborateur du Maire**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le décret n°91-573 du 19 Juin 1991 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics, mais prévoit également dans son article 2, les conditions de prises en charges desdits frais pour les personnes autres que celles qui reçoivent d'une collectivité ou d'un de ses établissements publics à caractère administratif une rémunération au titre de leur activité principale.

Par lettre du 5 Avril 2001 il a été confié à Monsieur Bohumil HALAT une mission portant globalement sur la politique de développement culturel.

A la demande du Maire, M. HALAT est amené à effectuer un certain nombre de déplacements pour notamment participer à des réunions de travail sur le thème du développement de la culture.

Il est proposé de prendre en charge les déplacements de M. HALAT, qui auront fait l'objet d'un ordre de mission du Maire dans la limite d'un plafond de 10.000 F pour 2001 et 20.000 F pour 2002.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser la prise en charge des déplacements de M. HALAT, dans les conditions prévues ci-dessus.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	11
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)